



Exp : Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles



JJBEA12009000505560046

Bb-W1-L8

ADRIAN MINKOWICZ ALMADA
RUE DES ALLIES 146, 2
1190 FOREST



8F6CB0B5B52C1EEE9BED71FB4F389861

DATE D'ENVOI: 23/10/2023

N° DE REFERENCE: 75011849364

N° REDEVABLE: 101111810

Données de contact de l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
Place Saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@fisc.brussels

En ligne: www.mytax.brussels

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale¹.

Redevable
ADRIAN MINKOWICZ ALMADA EN INDIVISION

Références	
Division cadastrale	21007
Commune	FOREST
Exercice d'imposition	2023
Article de rôle	1403079014
Rôle exécutoire le	20/10/2023

Paiement	
Montant à payer	432,98 EUR
Date limite de paiement	04/01/2024
Compte bancaire (IBAN)	BE91 0972 3108 1076
BIC	GKCCBEBB
Communication structurée	+++140/3079/01410+++

Montant	
Montant de l'impôt	785,98 EUR
Réduction(s)	0,00 EUR
Prime(s)	-353,00 EUR
Total	432,98 EUR

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

Paiement

Vous devez payer par **virement bancaire** sur notre compte bancaire, avec la communication structurée indiquée.

Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement :

- sur notre plateforme en ligne www.mytax.brussels ; sous l'onglet « Mon Profil »
- par e-mail ou par courrier.

Calcul de l'impôt

Le montant total de l'impôt est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global. Le taux global est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

Type	Revenus cadastraux (EUR)	Révenus cadastraux indexés ³ (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1 Immeubles ordinaires	592	1.238,00	1,2500	12,3625	49,8750	63,4875	785,98
Total (EUR)							785,98

Retrouvez les **adresses de vos biens** enrôlés dans cet article de rôle sur <https://fiscalite.brussels/adresses-pri>.

Réduction(s) et prime(s)

	Références ⁴	Type	Réduction (%)	Montant (EUR)
1	RUE DES ALLIES 146, FOREST(1190)	Prime BE HOME	/	153,00
2	RUE DES ALLIES 146, FOREST(1190)	Prime communale	/	200,00
Total (EUR)				353,00

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus ? Veuillez consulter notre plateforme en ligne www.mytax.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation⁵

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant « **RÉCLAMATION** » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier (voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous serez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>.

³ En 2023, l'index s'élève à 2,0915.

⁴ Numéro de registre national du chef de ménage ou adresse de la parcelle ouvrant le droit à la réduction ou prime.

Article 100 du Code bruxellois de procédure fiscale.